

# PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 JUILLET 2013

Le Conseil Municipal de PLOUDIRY s'est réuni à la mairie le lundi 8 juillet 2013 à 20 H 30 sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques PITON, Maire.

Etaient présents : M. PITON. M. POULIQUEN. Mme LEON. Ms ROUE. ABALAIN  
M. FLOCH. Mme NEGER. M. COULOIGNER.  
Mme LE BERRE. M. DONVAL. Mmes AILLET et PERSON  
M. RONFLET et Mme LE DROFF

Elu secrétaire de séance : René Roué

Excusé : Jean-Christophe PAPE

## 1) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 3 JUIN 2013

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

## 2) CESSIONS DE TERRAINS A MESHIR

Par courrier en date du 10 juin 2013, Monsieur et Madame MAUBIAN Gabriel et Annie sollicitent le conseil municipal pour une régularisation d'un chemin au village de Meshir.

Cette démarche est rattachée à la régularisation de la voie communale n° 4 et se traduit comme suit :

Cession de M. et Mme MAUBIAN à la commune de Ploudiry :

32 ca issus de la parcelle C n° 363 et cadastré n° 2244

Cession de la commune à M. et Mme MAUBIAN :

5 a 82 ca issus du domaine public et cadastré n° 2245

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable à cette transaction,
- Propose que l'acte administratif soit établi par le service foncier de la CCPLD
- Décide que les frais de géomètre sont à la charge de la commune,
- Autorise le maire à signer les actes et toutes les pièces relatives à ce dossier

## 3) PROGRAMME VOIRIE 2013

Le maire rappelle à l'assemblée que, dans sa séance budgétaire du 13 février dernier, le conseil municipal a décidé de lancer un marché de voirie pour 2013.

Yvon Pouliquen, adjoint chargé de la voirie, présente le détail du programme

Tranche ferme : VC n° 7 jusqu'en limite communale avec La Roche Maurice, Accès du lotissement Tiez Nevez, aménagement de trottoirs rue de La Martyre.

Tranche conditionnelle : reprofilage en enrobé sur VC n° 4 secteur de Meshir sur 200 ml environ

La commission d'appels d'offres s'est réunie le 1<sup>er</sup> juillet 2013 et a procédé à l'ouverture et l'analyse des deux offres parvenues en Mairie.

Le conseil municipal attribue le marché de voirie 2013 à **l'entreprise EUROVIA de Brest** pour un montant de **51 886.90 € HT**, offre moins disante.

Le conseil autorise le maire à signer le marché et tous les documents s'y référant ainsi que les éventuels avenants notamment ceux inférieurs à 5% conformément au Code des Marchés Publics.

#### 4) AMENDES DE POLICE

Dans le cadre du programme voirie 2013, la commune de Ploudiry projette d'aménager un trottoir rue de La Martyre dans le prolongement de la piste cyclable reliant La Martyre à Ploudiry.

Cet aménagement assure une continuité et une sécurité piétonne.

Les travaux sont estimés à 25 759 € HT ;

Après en avoir délibéré, le conseil valide le projet et autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général relative à la répartition du produit des amendes de police.

#### 5) AVANT PROJET DU FOYER ST PIERRE

René Roué présente au conseil l'avant projet établi par Madame HENRY dans l'enveloppe prévue de 250 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de valider ce projet en y apportant quelques petites modifications.

#### 6) RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

La ligne de trésorerie de 150 000 € engagée l'an dernier arrive à échéance le 16 juillet 2013.

Au vu du financement des investissements prévus cette année, le Conseil municipal, sur proposition du Maire décide de reconduire la ligne de trésorerie à hauteur de 150 000 €.

Trois organismes bancaires ont été consultés pour ce renouvellement

Après étude, le conseil décide de contracter avec **le Crédit Agricole**.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la proposition du Maire.

Il est convenu de solliciter une négociation pour les frais de dossier.

#### 7) PRIX DU REPAS A LA CANTINE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013-2014

Le maire rappelle que l'article 82 de la loi libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 a modifié le régime de fixation de la tarification des cantines scolaires et permet désormais aux collectivités territoriales de déterminer elles-mêmes le prix de la cantine scolaire.

Il rappelle au conseil les différents tarifs appliqués pour l'an passé au restaurant scolaire.

Il propose de les augmenter de 1.5 %.

- 3.32 € pour les enfants domiciliés à Ploudiry et La Martyre, sous condition de l'application d'une convention signée par la commune de La Martyre fixant le montant de sa participation
- 4.50 € pour les enfants extérieurs à ces communes, pour les enfants domiciliés à Loc Eguiner le tarif s'applique avec déduction de la participation de la commune fixée par convention annuelle
- 5.25 € pour les repas adultes
- Les repas des stagiaires non gratifiés intervenant à la mairie ou à l'école sont gracieusement offerts en contrepartie du travail fourni

Ces tarifs prendront effet au 1<sup>er</sup> septembre 2013 pour l'année scolaire 2013-2014.

Le conseil, à l'unanimité, souscrit à cette proposition.

## **8) GROUPEMENT DE COMMANDES DU MARCHÉ ASSURANCE**

Un groupement de commande mené par la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas (CCPLD) a été constitué en 2008 pour la passation de marchés d'assurance.

Les marchés arrivent à échéance le 31/12/2014.

La CCPLD relance la même démarche et souhaite connaître les souhaits des communes adhérentes.

La commune de PLOUDIRY accepte de s'associer à la démarche de la communauté de communes.

Cette approche mutualisée permettra d'optimiser les couvertures, la gestion et le coût des contrats d'assurances.

La constitution du groupement de commandes et son fonctionnement sont formalisés par une convention.

Chaque collectivité adhérente disposera de la faculté de déterminer si oui ou non elle souhaite adhérer au groupement de commande visant au renouvellement de ses propres contrats, dans le cadre de la démarche entamée par la Communauté de communes.

Il est donc proposé au Conseil municipal,

- D'approuver la constitution du groupement de commandes visé,
- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes,
- D'autoriser Monsieur le maire à signer la convention,
- D'approuver la désignation de la Communauté de communes du pays de Landerneau-Daoulas en qualité de coordonnateur du groupement ainsi formé,
- De déléguer pouvoir à la commission d'appel d'offres de la CCPLD pour l'attribution du marché

Le conseil, à l'unanimité, approuve cette démarche

## **9) DELIBERATIONS DIVERSES**

Néant

## **10) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- **Conseil d'école**

Marie-Pierre LEON présente à l'assemblée le dernier conseil d'école qui a eu lieu le 27 juin dernier

- **Site internet et livre sur la commune**

Le maire présente l'évolution de ces deux dossiers

- **Activités enfance jeunesse**

Marie-Pierre LE BERRE et Emmanuelle NEGER présentent à l'assemblée les camps organisés par le SIPP pendant les vacances scolaires. Le maire fait de même pour l'activité ticket sport.

- **Jacques Ronflet** demande quelques renseignements concernant le compte rendu de la CCPLD dans la presse plus particulièrement sur le transfert des budgets assainissement

- **Remise de documents**

Plusieurs documents sont remis aux conseillers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30